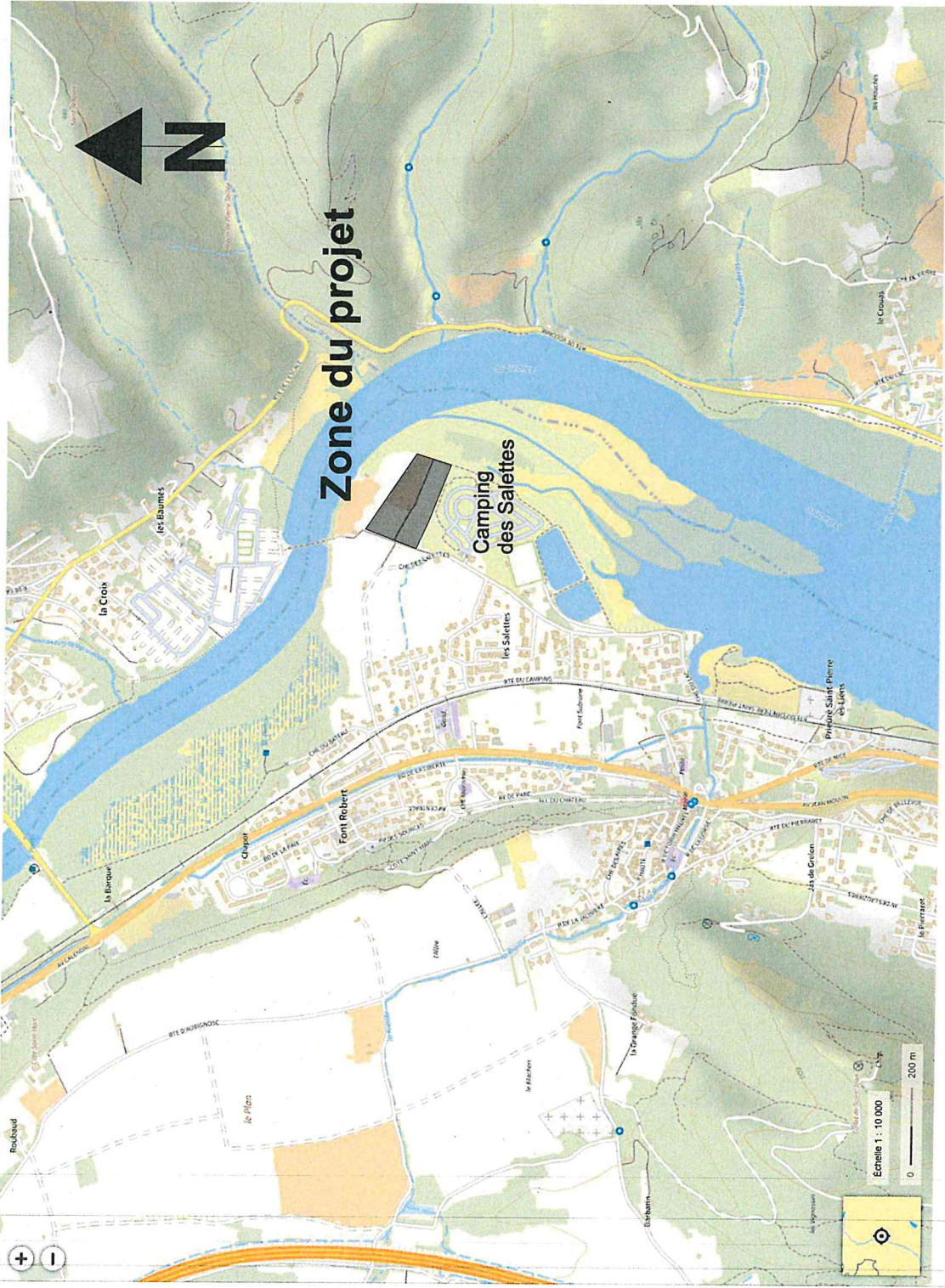


Annexe à la délibération N° DM_20230405N041
Conseil Municipal du 05 avril 2023



N° 0505 - 03.00
 Société Hippocampe des Grands
 04187 Châteauneuf-Ardenais
 SAS L'HIPPOCAMPE
DEMANDE
CU Op V2
 PLAN DE CONSTRUCTION
 02.1 PLAN DE SITUATION 1/5000





Parcelle n°	40.00 + 03.00
Statut	Statut Hippocamp de droit de l'Etat Châteaux-Avoux
Statut	SAS L'HIPPOCAMP
Statut	DEMANDE CU Op V2
Statut	PROJET CONSTRUCTION
Statut	024
Statut	DESCRIPTION : NOTICE

NOTICE

Le projet s'implante sur les parcelles AH 190, 206, 207, 208, 390, 393 et 395 d'une superficie de 24925 m2, dans la continuité du camping des Salettes afin de permettre son développement. Un développement qui n'augmente pas sa capacité d'accueil mais son confort par l'augmentation de surfaces des emplacements. Sa capacité d'accueil restera de 199 emplacements.

Le projet consiste à :

- une extension pour permettre l'installation de mobil-home et de chalets , impossible actuellement sur la zone du camping existant. (règlement AOT)
- la création d'un bassin d'une superficie de 1500 m2 avec de larges plages de sable.

Ce projet offre au camping une attractivité nécessaire à son fonctionnement.

Les réseaux de cette extension seront reliés à ceux du camping existant. L'implantation des hébergements se fera sous des formes naturelles avec l'utilisation de végétaux et d'arbres d'essences locales.

Les sanitaires utilisés pour le bassin seront ceux du camping. Un accès pompiers est possible depuis le chemin communal.

Le bassin proposé n'est pas une piscine mais une baignade artificielle, selon la réglementation en vigueur depuis l'arrêté du 15 avril 2019 venant préciser les articles L. 1332-1 à L. 1332-9 et les articles D. 1332-43 à D. 1332-54 du Code de la santé publique.

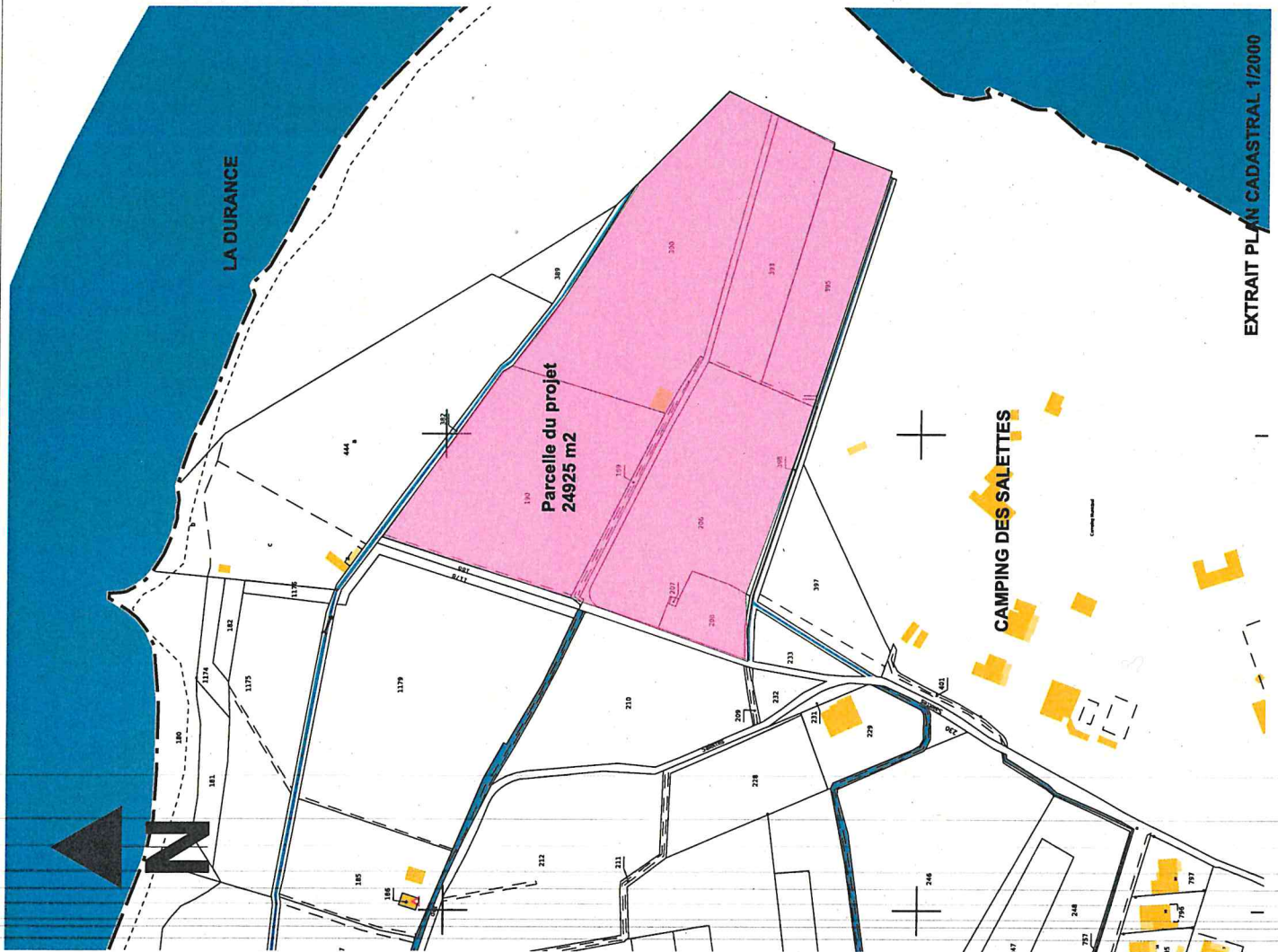
Le principe est un bassin principal de baignade, terrassé en forme libre directement sur le terrain. Il s'agit d'un affouillement de moins de deux mètres de profondeur et aucune dalle béton n'est installée. Le bassin n'est donc pas une construction.

Une étanchéification par une géomembrane est réalisée pour rendre le bassin totalement étanche par rapport au milieu naturel, puis des couches successives de géotextiles et couches drainantes sont installées avant une dernière couche de 25cm de sable blanc de carrières françaises, qui donne l'aspect final d'un lagon à l'installation.

Le procédé de filtration est constitué d'un circuit fermé sans production d'eaux grises, totalement étanche avec le milieu naturel et sans aucune utilisation de produits chimiques pour le traitement de l'eau.

Les consommations d'eau et d'énergie sont drastiquement réduites par rapport à une piscine classique.

Une clôture sécurise cette baignade , conformément aux normes piscines (1.20 de hauteur). L'entrée dans l'installation se fait via un pédiluve aux normes PMR (3m60 de long, 1m80 de large), muni d'une douche solaire.



Junélia
L'HIPPOCAMP

Junélia Hippocampe snc
04150 Châteauneuf
SAS L'HIPPOCAMP

DEMANDE
CU Op V2

PROJET CONSTRUCTION
02.3 DESCRIPTION : PLAN 1/500

